

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Séance du 18 juin 2026
Délibération n° 2026/15

Le dix-huit juin deux-mille-vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de ROUIL Céline, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 6	<u>Présents :</u> ROUIL Céline, TRAIN Francis, ALBERT Sarah, NICE Camille, VINET Freddy, DEMUS Pascale, GEOFFROY Estelle, MACOUIN Aurélia, <u>Excusés :</u> CADOT Matthieu (Pouvoir à ROUIL Céline), CROUAIL Charlene (Pouvoir à GEOFFROY Estelle)
---	---

<u>Secrétaire de séance :</u> NICE Camille	<u>Séance ouverte à :</u> 18h30
<u>Auteur de l'acte :</u> ROUIL Céline	<u>Télétransmission en Préfecture le :</u> 26.06.2026
<u>Convocation envoyée le :</u> 9 juin 2026	<u>AR Préfecture :</u> 017-251702569-20260618-2026_15-DE
<u>Affichage de la convocation le :</u>	<u>Date de publication sur le site internet :</u>

Objet : Constitution de la Commission « Accueil de Loisirs »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 :
« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

Vu le renouvellement du Comité Syndical en date du 28 avril 2026,

Vu la demande des nouveaux membres du Comité SIVOS de créer une Commission « Accueil de Loisirs » afin de réfléchir à ce qui peut être modifié ou amélioré pour que l'Accueil de Loisirs fonctionne correctement. La Commission fera ses propositions au Comité SIVOS afin que celui-ci prenne les décisions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE de constituer une Commission « Accueil de Loisirs »
- DECIDE de nommer les membres, en renonçant à recourir au scrutin secret
- DECIDE de nommer les membres suivants :
 - ROUIL Céline
 - TRAIN Francis
 - GEOFFROY Estelle
 - NICE Camille
 - ALBERT Sarah

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

**La Présidente,
Céline ROUIL**



**La secrétaire de séance,
Camille NICE**



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.